



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit, le 21 mars à 18 heures et 30 minutes, les délégués des EPCI formant le Syndicat Mixte DECOSSET se sont réunis en Assemblée Générale à la salle des fêtes de L'Union, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ.

Etaient présents : **MMES** ARMENGAUD, BUJEGA, COUTTENIER, EDARD, EMERY, FLORENT, FRAGONAS, GENNARO, GIBERT, MIRTAIN, MOURGUE, NOUVEL, PETIT, URSULE ; **MM.** PÉRÉ, ALEGRE, ATSARIAS, AUSSEL, BACOU, BAGUR, BARBREAU, BERTORELLO, BOUCHE, BOUREAU, CAMALBIDE, CANDELA, CASSIGNOL, CATALA, CHARRIE, COMAS, DEL COL, DESSAUX, ESCANDE, FAVA, FLORES, FONTES, FURY, GALLAIS, GALONIER, GERSON, GRIMAUD, LAMARQUE, LAURIER, LENORMAND, MANGOGNA, MEDINA, MONTAGNER, OUSTRI, PAGNUCCO, PUYO, RAVOIRE, REULAND, ROUSSEL, SALEIL, SANCHEZ, SAVIGNY, SELLE, SERNIQUET, SIMON, SINTES, TOMASI, TRAUTMANN, VALIÈRE, VERMERSCH, VIALAS,

Etaient excusés : **MMES** DIAZ, HAAS, MARTI, MOUISSET, PONTCANAL, TERKI, TOUTUT-PICARD, ZUCHETTO ; **MM.** ALVINERIE, ARDERIU, ARMENIER, ARSEQUEL, AUJOLAT, BASELGA, BAUDOU, BOLZAN, BROT, CHEVALLIER, CLEMENCON, COMBE, DETRÉ, FARENC, FONTA, FORGUES, GALINIER, GUYOT, LAHIANI, LAMOUREUX, LOZANO, MALET, MANERO, MARIN, MARTIN, MIQUEL, OF, PAPILLAUT, PETRO, PIQUEPE, SARRAU, SCHANEN, SUSIGAN, VAILLANT, ZONABEND,

Excusés ayant donné pouvoir : MME CHAPUIS-BOISSE (POUVOIR À M. FLORES), MMES TOUTUT-PICARD (POUVOIR À M. ATSARIAS), M. PEZZOT (POUVOIR À M. BOUCHE), M. RAYSSEGUIER (POUVOIR À M. PÉRÉ)

Secrétaire de séance : M. ROBERT MÉDINA

Date de la convocation : Vendredi 15 mars 2018

D 2018 – 13 – RESSOURCES HUMAINES – Tableau des effectifs

Le Syndicat s'est engagé depuis 2016 dans une nouvelle phase de son activité, caractérisée par :

- L'évolution constante et sensible de la population (croissance moyenne annuelle de 1.57 % soit 14 929 habitants/an de 2015 à 2018)
- La vétusté, la saturation et l'inadéquation aux besoins nouveaux des installations réalisées dans la première phase (années 1998-2002)
- Le renforcement des politiques de prévention des déchets, d'accroissement de la valorisation matière, et de développement des sources d'énergie renouvelable et de récupération (notamment sous l'impulsion de la loi de transition énergétique pour une croissance verte)
- La perspective de l'achèvement du transfert de la compétence valorisation et traitement des déchets de Toulouse Métropole à Decoset.
- L'approche de la fin des Délégations de Service Public SETMI (2021) et Econotre (2024)

Il en résulte, comme exposé dans le rapport d'orientations budgétaires pour 2018, la nécessité de renforcer l'équipe et d'y adjoindre de nouvelles compétences.

Par conséquent, il est proposé de créer les emplois à temps complet suivants à compter du 1^{er} juin 2018 :

1. Responsable affaires juridiques – RH – Catégorie A : attaché

- Contentieux, actes et contrats complexes
- Assemblées
- RH (carrières, temps de travail, Plan de formation, organismes paritaires etc)
- Référent déontologie et alertes éthiques, délégué à la protection des données

Cet emploi pourra être pourvu par voie statutaire, de mutation, de détachement ou inscription sur liste d'aptitude. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel recruté dans le respect de l'article 3-2 ou de l'article 3-3 de la loi du

26 janvier 1984, modifiée
Asci des Pyrénées en Préfecture
031-253102636-20180321-D2018-13-DE
Date de télétransmission : 28/03/2018
Date de réception préfecture : 28/03/2018

2. Contrôleur de travaux – Catégorie B : technicien

- Suivi de terrain des travaux neufs et des travaux d'agrandissement
- Préparation et suivi des travaux ponctuels

Cet emploi pourra être pourvu par voie statutaire, de mutation, de détachement ou inscription sur liste d'aptitude. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel recruté dans le respect de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

3. **Coordinateur et animateur d'événements économie circulaire/prévention** – *Catégorie B : technicien ou rédacteur*

- Visites, réemploi et prévention sur la déchèterie de Plaisance (salle pédagogique)
- Actions à proximité des déchèteries / sur les déchèteries
- Participation à des manifestations

Cet emploi pourra être pourvu par voie statutaire, de mutation, de détachement ou inscription sur liste d'aptitude. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel recruté dans le respect de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

4. **Chargé de mission énergie pour 3 ans** – *Catégorie A : ingénieur*

- Préparation du renouvellement des DSP
- Réseaux de chaleur
- Méthanisation (traitement des biodéchets)

Cet emploi de chargé de mission énergie ayant pour vocation première la préparation du renouvellement des DSP sera pourvu pour 3 ans par un contractuel recruté dans le respect de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée ou par un fonctionnaire en détachement.

Les agents nommés sur ces postes bénéficieront des avantages sociaux ouverts au bénéfice des agents du Syndicat nommés sur poste permanent.

Les véhicules de service seront mis à leur disposition chaque fois que nécessaire dans la mesure où il y en aura de disponibles. Leurs frais de déplacement, de parking et de péage, ainsi que leurs frais de mission éventuels, pourront être pris en charge ou leur être remboursés selon le barème en vigueur ou sur production de justificatifs.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✓ **DECIDE** de créer au tableau des effectifs les quatre emplois permanents à temps complet proposés, à pourvoir à compter du 1^{er} juin 2018, et dans les conditions exposées par le Président.
- ✓ **S'ENGAGE** à inscrire au Budget les sommes nécessaires au paiement des salaires, charges et frais afférents à ces emplois.

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

POUR COPIE CONFORME,
LE PRÉSIDENT



Délégués

En exercice :	92
Votants :	65
Pouvoirs :	4
Pour :	69
Contre :	0
Abstentions :	0